

Villetaneuse, le 19 juillet 2024

## Offre de Formation Contrat 2025-2029

### 1er et 2ème cycles

N/Réf. : CF/TP/041-2024

Chères collègues,  
Chers collègues,

La démarche concernant l'évaluation des formations a commencé par l'autoévaluation du bilan des formations habilitées actuellement. Les dossiers de mentions ont été transmis en juin 2023 au HCERES. Le bilan de l'offre de formation présenté par la CFVU au mois de mai 2023, a mis en exergue des besoins de s'adapter aux nouveaux publics que nous recevons ainsi qu'une transformations pédagogiques nécessaire afin de répondre aux enjeux de la réussite de nos étudiants.

Le projet d'offre de formation a été déposé en mars 2024 et une audition sur certaines formations a eu lieu le 11 juin 2024.

Ensuite, il y a eu une pré-analyse de notre offre de formation par l'HCERES qui a montré que, pour un nombre important de formations, des manquements restaient d'actualité (conseil de perfectionnement manquant, ...), même si l'audition a permis de lever une majorité de ces manquements graves. Pour autant, **il revient à chaque formation ayant encore des recommandations expresses d'indiquer comment celles-ci seront levées dès maintenant.**

Depuis, la DGESIP a montré, à travers une analyse des taux de réussite (à 3-4 ans en 1<sup>er</sup> cycle, à 2-3 ans en 2<sup>ème</sup> cycle), ce que nous savions déjà : un nombre conséquent de formations a un taux d'échec véritablement trop important.

Au-delà des arguments, qui peuvent légitimement être avancés pour comprendre cette situation (faiblesse du potentiel enseignant, précarité des étudiants, bassin socialement difficile), au-delà

des revendications légitimes sur le manque de moyens récurrents pour notre université, ce que nous avons déjà mentionné plusieurs fois au ministère, il nous revient aussi de définir, dès maintenant, les actions à entreprendre afin de remédier aux situations les plus critiques. Au-delà des recommandations de l'HCERES, il est de notre devoir de prendre le sujet de la réussite de tous nos étudiants comme point d'entrée de la transformation de nos formations.

Une meilleure réussite des étudiants doit, en effet, être notre objectif primordial. Dans cet esprit, l'université va demander, dans le cadre de son COMP avec le ministère (contrat d'objectifs, moyens, performance), des financements pour recruter plusieurs ingénieurs pédagogiques et ingénieurs de formation, et du personnel pour l'OVE. Cela permettra, d'une part, d'aider à un meilleur suivi des étudiants, d'autre part d'accompagner les responsables de formation dans les transformations pédagogiques nécessaires.

Toutefois, il revient à chaque formation de préciser les évolutions concrètes à mettre en œuvre pour les années à venir. Ces évolutions dépendent bien évidemment de chaque situation.

Nous vous demandons de **définir pour le 20 septembre 2024** les actions fortes qui devront être entreprises :

- dès l'année universitaire 2025-2026, a minima pour toutes les formations à taux de réussite inférieur à 20 % ou à nombre d'inscriptions inférieur à 10/an,
- dès l'année universitaire 2026-2027, a minima pour toutes les formations à taux de réussite entre 20 % et 30 % ou à nombre d'inscriptions inférieur à 20/an,
- pendant le quinquennal pour toutes les autres formations.

Ces **actions** sont de nature très diverse. Sans exclusivité, citons :

- **passage à l'approche par compétences** (en incluant engagement, culture générale, ouverture interdisciplinaire),
- **remédiation** (par le tutorat ou autres mécanismes),
- **réorientation précoce** (une convention avec le CNAM va permettre d'expérimenter un tel mécanisme),
- **transformation de formations** (co-accréditation, fusion, suppression, voire transformation en licence sélective),
- **réduction de la capacité d'accueil.**

Parmi les formations dans une situation qui mérite une attention particulière, il y a notamment par exemple les licences de lettres, sciences pour l'ingénieur, informatique, physique-chimie, les masters d'histoire, de géographie, ainsi que quelques licences professionnelles ou des parcours de formation.

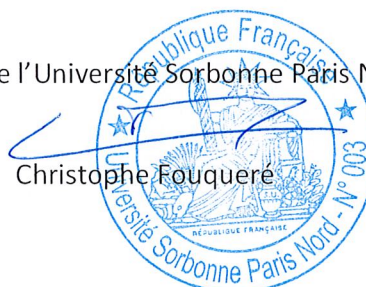
J'ai réussi à obtenir un délai de quelques jours afin de desserrer le calendrier et ainsi nous permettre de mieux répondre aux commentaires de l'HCERES et aux attentes du ministère lors de l'entretien que nous aurons cet automne. Il m'apparaît également nécessaire de mieux anticiper la définition de nos capacités d'accueil qui doivent être statuées avant la fin 2024 pour être mises en ligne sur Parcoursup notamment.

Je profite de ce message pour vous informer que Mme Lynne Franjié, Directrice du Département d'Evaluation des Formations au Hcéres, viendra nous présenter les enjeux qui guident les besoins de transformation de notre offre de formation le **11 septembre 2024 à 13 heures**, dans l'amphi 5. Cette conférence sera suivie d'un moment d'échanges avec vous, il m'apparaît important que vous puissiez être présents avec les responsables des formations concernées par les recommandations expresses. De plus, l'USPN fait appel à une enseignante-chercheuse de l'université de Sherbrooke, Madame Christelle Lison, spécialiste de l'approche par compétences. Mme Lison tiendra une première conférence le **23 septembre à 13 heures** dans l'amphi 5 pour exposer la logique de cette démarche qui touche tant aux contenus pour améliorer la lisibilité de l'offre de formation qu'à la manière de les enseigner en améliorant la cohérence pédagogique.

Je vous remercie très sincèrement pour votre implication dans cette démarche et reste à votre disposition pour toutes les informations complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

Avec mes plus cordiales salutations, je vous souhaite de passer un bel été.

Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouquère